Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250403-2025_DELIB_44-DE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

DATE DE CONVOCATION :

27/03/2025

DATE D'AFFICHAGE :

04/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES :

- Inscrits	: 18
- Présents	: 15
- Absents	: 3
- Votants	: 15
- Pour	: 15
- Contre	: 0
- Abstention	: 0

OBJET :

Ventes et achats de véhicules

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 03 avril à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : M. Alain SURHOMME, M. Yves MONIN, M. Patrick DESSEAUX, M. Michel DESTOMBES, M. Jean-Paul LECOMTE, M. Jean-Marie MACHAT, Mme Virginie SANNIER, M. Francis HOUSSE, M. Jean-Jacques STOTER, M. Bruno ETEVE, M. Dominique CAMUS, M. Didier FRANCOIS, M. Daniel CAVE.

Etaient absents et excusés : Mme Gaëlle PAYS, M. Alain SAVOIE, M. Nicolas PLE.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, le Bureau prend connaissance de la nécessité d'acquérir deux véhicules de service dans un premier temps en remplacement de deux anciens véhicules et d'en vendre trois conformément aux prévisions budgétaires 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Territoire d'Energie Somme en date du 4 octobre 2024 ;

Vu les articles L2113-2 du Code de la commande publique définissant l'activité d'une centrale d'achats ;

Vu l'article L2113-4 du code de la commande publique qui dispose que l'acheteur qui recourt à l'UGAP, centrale d'achat, est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié ;

Considérant le besoin de TE80 de renouveler deux véhicules de service ;

Considérant l'offre de la centrale d'achat de l'UGAP pour l'achat d'une 308 SW HYBRID 136 e-DCS6 ALLURE pour un montant forfaitaire de 27 900 € incluant les frais de livraison et le certificat d'immatriculation ;

Considérant l'offre de la centrale d'achat de l'UGAP pour l'achat d'une PEUGEOT 2008 HYBRID 145 e-DCS6 STYLE pour un montant forfaitaire de 23 491,94 € incluant les frais de livraison et le certificat d'immatriculation.

.../...

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250403-2025_DELIB_44-DE

OBJET :

Ventes et achats de véhicules

…/…

Considérant que TE80 a signé un contrat avec la plateforme de vente aux enchères « AGORASTORE », il est proposé de déposer 3 véhicules à la vente :

- Le Renault KANGOO Electrique immatriculé GR-953-YY
- La 208 diesel immatriculée GE-376-DA
- La 308 SW diesel immatriculée EG-365-DT.

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré, décide :

- De recourir à la centrale d'achat UGAP pour l'achat de deux véhicules au prix proposés.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les bons de commande.
- D'autoriser le dépôt des 3 véhicules sur la plateforme de vente aux enchères Agorastore et de les sortir de l'inventaire.
- De charger Monsieur le Président de s'assurer la réalisation de ces ventes et achats de véhicules et de la mise à jour de l'inventaire de la collectivité.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Président

Territoire d'Energie Somme
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Franck BEAUVARLET